

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE INFILTRATION DE LA COLONNE VERTEBRALE	Page : 1/3 Référence : FO-PEC-12 Version : 1
------------------------------------	---	---

Vous allez avoir une INFILTRATION DE LA COLONNE VERTEBRALE

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites. Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie. N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X :

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

De quoi s'agit-il ?

L'infiltration épidurale ou foraminale consiste à injecter un médicament anti-inflammatoire à base de cortisone directement au contact du nerf dont l'irritation est responsable de votre douleur. L'infiltration articulaire postérieure consiste à injecter ce médicament directement dans l'articulation de la colonne vertébrale dont l'irritation est responsable de votre douleur.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Le geste sera effectué par radioguidage (télévision). Cette technique permet de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Le déroulement de l'examen :

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous êtes installé à plat ventre sur une table de radiographie.

Après une désinfection très soignée de la peau, le médecin procède à l'anesthésie locale. Sous contrôle radioscopique (télévision), une aiguille est mise en place à proximité du nerf ou dans l'articulation. Une faible quantité de produit de contraste iodé est injectée pour vérifier la bonne position de l'extrémité de l'aiguille, puis le médicament est injecté.

Quelques clichés radiologiques seront pris durant les différentes phases de l'examen.

Quels sont les bénéfices et limites de l'infiltration ?

Cette infiltration peut diminuer votre douleur, mais le résultat n'est pas constant (deux tiers de cas favorables sur le long terme et un tiers d'échec).

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE INFILTRATION DE LA COLONNE VERTEBRALE	Page : 2/3 Référence : FO-PEC-12 Version : 1
------------------------------------	---	---

Quelles sont les complications potentielles liées à l'infiltration ?

Nous avons le devoir déontologique et l'obligation légale de vous avertir des risques de l'infiltration.

- Comme pour toute piqûre, il existe un très faible risque **d'infection**. Toutes les précautions nécessaires sont prises pour l'éviter. Un à 2 % des interventions sur la colonne vertébrale se compliquent d'infection.
- Il existe des **risques allergiques** avec tout produit injecté dans l'organisme.
- La piqûre dans la colonne vertébrale expose au risque d'un **hématome** comprimant la moelle épinière ou les racines nerveuses et donc à des complications neurologiques, de survenue exceptionnelle (estimée à 1 hématome épidural sur 150 000 infiltrations).
- Il existe enfin des **risques neurologiques** rarissimes, survenant surtout chez des personnes déjà opérées de la colonne vertébrale, par ischémie de la moelle épinière avec paralysie des jambes (paraplégie) : une quinzaine de cas ont été décrits, surtout chez des patients déjà opérés de la colonne vertébrale et quand l'infiltration est faite par voie foraminale. Mais cette complication n'a encore jamais été décrite avec l'Altim (le produit cortisoné que nous utilisons).
- La **glycémie** chez la personne diabétique et la **tension artérielle** chez la personne hypertendue peuvent être **déséquilibrées** par le produit cortisonique dans les jours qui suivent le geste.
- Si, pendant le geste, le fourreau dural (la gaine qui protège et entoure la moelle épinière) est perforé par l'aiguille, des **maux de tête** peuvent survenir dans les heures qui suivent. Il s'agit d'une complication appelée "syndrome post-ponction lombaire". Cette complication n'est pas grave mais peut être invalidante plusieurs jours durant.

Après l'examen :

Le repos le jour de l'infiltration et, si possible, les jours suivants, est conseillé pour une meilleure efficacité de l'infiltration. L'amélioration se manifeste en général 48 h après l'infiltration. Une nouvelle infiltration peut être envisagée si l'efficacité de la première est partielle. Quatre infiltrations de la colonne vertébrale peuvent être réalisées par an, si nécessaire.

Ce que vous devez faire

L'infiltration se fait en ambulatoire : elle ne nécessite donc pas d'hospitalisation.

Avant l'examen répondez aux questions suivantes et signalez-nous toute réponse positive :

1. Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés ? oui / non
2. Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant, antivitamine K, ou antiagrégant plaquettaire type Héparine, Previscan, Sintrom, Plavix, Ticlid ...) ? oui / non
3. Etes-vous allergique aux produits de contraste ? oui / non
4. Etes-vous allergique à la Bétadine ou à la Xylocaïne ? oui / non
5. **Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?** oui / non

Le jour de l'infiltration, venez accompagné pour ne pas avoir à conduire sur le chemin du retour.

Apportez :

1. La demande de votre médecin (ordonnance, lettre...).
2. Les résultats des examens de laboratoire qui vous auraient été demandés.
3. Le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM, scintigraphies osseuses, ...).

Saint - Paul Radiologie	CONSENTEMENT ECLAIRE INFILTRATION DE LA COLONNE VERTEBRALE	Page : 3/3 Référence : FO-PEC-12 Version : 1
------------------------------------	---	---

Pour l'infiltration :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait expressément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos traitements.

Il ne faut pas être à jeun.

Une douche à domicile avant l'examen est recommandée pour que la peau du dos soit bien propre.

Après votre retour à domicile :

Un repos relatif est conseillé pour une meilleure efficacité de l'infiltration dont l'effet ne se manifestera qu'après quelques jours.

En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : **05 96 70 19 19**.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

RADIOLOGIE CLINIQUE SAINT-PAUL
4 rue des Hibiscus 97200 Fort - de- France
05 96 70 19 19